

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Rapport financier

31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 17
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Frais d'administration	18
Annexe B - Vie démocratique et gouvernance	18
Annexe C - Financement	18
Annexe D - Sollicitations / Actions	19
Annexe E - Communications	19
Annexe F - Campagnes	19
Annexe G - Vie militante et éducation aux droits humains	20
Annexe H - Intérêts, frais de banque et Visa	20
Annexe I - Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	20

## ***Rapport de l'auditeur indépendant***

Aux membres du conseil d'administration

**AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE,**

### ***Opinion avec réserve***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

Comme de nombreux autres organismes de ce genre, l'Organisme obtient une partie de ses produits sous forme de dons pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits provenant de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, de l'actif aux 31 décembre 2021 et 2020 et de l'actif net aux 31 décembre 2021 et 2020. Nous exprimons, par conséquent, une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre Raymond". The signature is fluid and cursive, with a large initial "P" and "R".

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

Montréal (Québec)  
Le 12 avril 2022

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique no A131058

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Résultats

Exercice clos le 31 décembre 2021

4

	Budget (note 3)	2021	2020
<b>Produits</b>			
Dons des particuliers	1 655 000 \$	1 590 702 \$	1 624 689 \$
Autres dons des particuliers et legs	310 000	384 023	318 497
Dons en nature	-	34 296	293
Apports reçus sous forme de services	-	45 019	81 756
Subvention salariale d'urgence du Canada	5 000	24 241	101 958
Subvention canadienne d'urgence	-	-	20 000
Subvention carrière été (Emplois d'été Canada)	-	13 037	3 158
Événements	48 000	49 029	10 423
Revenus institutionnels	100 000	69 130	81 134
Cotisations à la vie démocratique et militante	29 000	24 962	20 252
Ventes	6 000	11 129	5 575
Autres produits	32 500	41 936	25 591
Amortissement des apports reportés afférents au site Web	-	29 333	4 889
	<u>2 185 500</u>	<u>2 316 837</u>	<u>2 298 215</u>
<b>Charges</b>			
Contribution annuelle internationale	240 000	180 340	221 911
Frais d'administration (annexe A)	280 637	313 450	310 159
Vie démocratique et gouvernance (annexe B)	9 500	16 938	6 693
Financement (annexe C)	473 214	507 632	428 494
Sollicitations / Actions (annexe D)	305 263	310 243	312 805
Communications (annexe E)	220 285	229 501	167 104
Campagnes (annexe F)	426 200	439 010	480 849
Vie militante et éducation aux droits humains (annexe G)	136 301	98 764	103 527
Intérêts, frais de banque et Visa (annexe H)	47 000	47 724	49 245
	<u>2 138 400</u>	<u>2 143 602</u>	<u>2 080 787</u>
<b>Excédent des produits sur les charges avant amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	47 100	173 235	217 428
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (annexe I)	<u>38 400</u>	<u>137 437</u>	<u>73 544</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>8 700 \$</u>	<u>35 798 \$</u>	<u>143 884 \$</u>

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2021

5

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Solde au début</b>	<b>608 079 \$</b>	464 195 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>35 798</u>	<u>143 884</u>
<b>Solde à la fin</b>	<b><u>643 877 \$</u></b>	<b><u>608 079 \$</u></b>

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Situation financière

31 décembre 2021

6

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	169 563 \$	323 745 \$
Débiteurs (note 4)	51 159	68 967
Publications et stocks divers	12 402	7 935
Frais payés d'avance	16 203	16 684
Portion exigible des placements (note 5)	<u>23 214</u>	<u>11 944</u>
	<u>272 541</u>	<u>429 275</u>
Placements (note 5)	262 490	261 804
Immobilisations corporelles (note 6)	888 543	919 192
Immobilisations incorporelles (note 7)	<u>275 998</u>	<u>352 814</u>
	<u>1 427 031</u>	<u>1 533 810</u>
<b>Total de l'actif</b>	<u><u>1 699 572</u></u> \$	<u><u>1 963 085</u></u> \$
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	268 845 \$	455 623 \$
Portion exigible de la dette à long terme (note 10)	30 000	60 000
Portion exigible de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 11)	<u>24 805</u>	<u>23 200</u>
	<u>323 650</u>	<u>538 823</u>
Dette à long terme (note 10)	100 000	130 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 11)	578 267	603 072
Apports reportés afférents au site Web (note 12)	<u>53 778</u>	<u>83 111</u>
	<u>732 045</u>	<u>816 183</u>
<b>Total du passif</b>	1 055 695	1 355 006
<b>Actif net</b>		
Non affecté	<u>643 877</u>	<u>608 079</u>
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<u><u>1 699 572</u></u> \$	<u><u>1 963 085</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,



\_\_\_\_\_, administrateur



\_\_\_\_\_, administrateur

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2021

7

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	35 798 \$	143 884 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dons de placements	(34 296)	-
Intérêts réinvestis	(11 956)	(2 404)
Amortissement des immobilisations corporelles	60 620	64 402
Amortissement des immobilisations incorporelles	76 817	9 142
Amortissement des apports reportés afférents au site Web	<u>(29 333)</u>	<u>(4 889)</u>
	97 650	210 135
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	17 808	(12 589)
Publications et stocks divers	(4 467)	(3 211)
Frais payés d'avance	481	(1 610)
Créditeurs et charges à payer	<u>(186 778)</u>	<u>133 131</u>
	<u>(75 306)</u>	<u>325 856</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(11 944)	(11 896)
Réalisation de placements	46 240	162 856
Acquisition d'immobilisations corporelles	(29 972)	(178 774)
Acquisition du site Web	<u>-</u>	<u>(76 563)</u>
	<u>4 324</u>	<u>(104 377)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Nouvelle dette à long terme	-	40 000
Remboursement de la dette à long terme	(60 000)	-
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>(23 200)</u>	<u>(21 699)</u>
	<u>(83 200)</u>	<u>18 301</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	(154 182)	239 780
<b>Encaisse au début</b>	<u>323 745</u>	<u>83 965</u>
<b>Encaisse à la fin</b>	<u>169 563</u> \$	<u>323 745</u> \$

## Information supplémentaire

### Activité d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie :

Immobilisations reçues à titre d'apport – site Web (Néant \$ en 2021; 88 000 \$ en 2020)



# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Notes complémentaires

31 décembre 2021

8

### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE est un organisme sans but lucratif constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 27 octobre 1977.

À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'Organisme peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

Ses objectifs sont les suivants :

- Promouvoir, à travers le monde, le respect des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux reliés aux droits humains;
- Maintenir, dans le monde entier, la gestion et la mise en application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments reliés aux droits humains;
- Contribuer à l'éducation sur la question des droits humains;
- Préserver la vie et la santé des gens.

### 2. Principales méthodes comptables

#### *Référentiel comptable*

L'Organisme applique comme référentiel les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### *Constatations des apports et des produits*

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (dons, legs et aide gouvernementale). Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

L'aide gouvernementale est constituée d'une subvention d'emploi carrière été et d'une subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC).

Les produits pour les événements sont constatés au moment de l'événement.

Les revenus institutionnels sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Les cotisations sont constatées aux produits au prorata de la période couverte.

Les ventes sont comptabilisées lorsque les clients prennent possession de la marchandise.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Notes complémentaires

31 décembre 2021

9

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Apports reçus sous forme de services*

Les bénévoles consacrent de nombreuses heures par année à aider l'Organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services fournis par des bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Les apports reçus sous forme de services sont comptabilisés à titre de produits et de charges lorsqu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable.

#### *Dons en nature*

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. L'Organisme a comme politique de vendre le plus rapidement possible les placements reçus en dons afin de réinvestir le produit de la vente de ces placements selon sa politique de placement.

#### *Ventilation des charges*

L'Organisme fait la répartition des charges en les portant directement aux comptes des activités auxquelles elles se rapportent.

Les salaires sont répartis en fonction du temps consacré à chacune des activités.

#### *Publications et stocks divers*

Les stocks sont évalués au moindre du coût (déterminé selon la méthode du coût moyen) et de la valeur nette de réalisation.

Les publications sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur de remplacement.

#### *Immobilisations et actifs incorporels reçus à titre d'apport*

Les immobilisations et actifs incorporels amortissables reçus à titre d'apport sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport ou, si celle-ci ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, à une valeur symbolique. Un apport reporté équivalent afférent à l'apport reçu est comptabilisé à la date de l'apport.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, à l'exception des améliorations locatives qui sont amorties selon la durée du bail. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	<b>Périodes</b>
Mobilier et équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	25 ans et 16 ans
Locaux	45 ans

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Notes complémentaires

31 décembre 2021

10

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Immobilisations incorporelles*

Le site Web est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur trois ans. Les Plateformes de mobilisation et de collecte de fonds sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 10 ans.

#### *Dépréciation d'actifs à long terme*

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Organisme. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

#### *Apports reportés afférents au site Web*

Les apports reportés afférents à la création du site Web sont constatés au même rythme que l'amortissement de celui-ci.

#### *Régime de retraite*

L'Organisme participe à un régime de retraite pour ses employés. Il s'agit d'un régime de cotisations déterminées. Les charges relatives au régime de retraite sont comptabilisées au fur et à mesure que les contributions de l'employeur deviennent dues.

#### *Instruments financiers*

##### *Évaluation initiale*

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Notes complémentaires

31 décembre 2021

11

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Instruments financiers (suite)*

#### *Évaluation ultérieure*

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers de l'Organisme évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des créances et des placements.

Les passifs financiers de l'Organisme évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et charges à payer et de la dette à long terme.

Les fournisseurs et charges à payer d'une partie liée et la dette à long terme émise par une partie liée sont comptabilisés au coût.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

#### *Utilisation d'estimations*

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la charge d'amortissement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 3. Budget

Les chiffres présentés sous la colonne « Budget » à l'état des résultats et aux renseignements complémentaires sont fournis à titre d'informations seulement et ne sont pas audités. Ce budget a été approuvé par les membres du conseil d'administration, le 26 janvier 2021.

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Notes complémentaires

31 décembre 2021

12

### 4. Débiteurs

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Créances	33 749 \$	13 119 \$
Intérêts à recevoir	4 914	4 914
Taxes de vente à recouvrer	12 496	18 480
Subvention à recevoir	-	32 454
	<u>51 159 \$</u>	<u>68 967 \$</u>

### 5. Placements

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Certificats de dépôt, taux variant entre 0,4 % et 1,55 %, échéant entre juin 2022 et juin 2025	47 879 \$	47 433 \$
Prêt à la Maison du Développement Durable <sup>(a)</sup>	<u>237 825</u>	<u>226 315</u>
	285 704	273 748
Portion exigible des placements	<u>23 214</u>	<u>11 944</u>
	<u>262 490 \$</u>	<u>261 804 \$</u>

#### a) Investissement dans la Maison du Développement Durable (MDD)

L'Organisme est membre de la MDD depuis le 2 juin 2011. À titre de membre, l'Organisme a investi en 2012 un montant de 200 000 \$ dans la MDD portant intérêt au taux de 2,45 % au 31 décembre 2021 (2,45 % en 2020), encaissable annuellement. Ce placement porte également un intérêt annuel additionnel composé dont le taux est équivalent à celui de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation.

Le placement de 200 000 \$, les intérêts composés et l'accumulation de valeur seront encaissables à l'échéance du bail (septembre 2036). Dans le cas d'une terminaison de bail avant terme, le montant devra être remboursé par la MDD ou par le nouveau membre de la MDD.

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Notes complémentaires

31 décembre 2021

13

### 6. Immobilisations corporelles

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Mobilier et équipement informatique	194 407 \$	79 051 \$	115 356 \$	120 264 \$
Améliorations locatives	<u>218 672</u>	<u>72 157</u>	<u>146 515</u>	<u>156 589</u>
	413 079	151 208	261 871	276 853
Locaux	<u>705 006</u>	<u>78 334</u>	<u>626 672</u>	<u>642 339</u>
	<u>1 118 085 \$</u>	<u>229 542 \$</u>	<u>888 543 \$</u>	<u>919 192 \$</u>

### 7. Immobilisations incorporelles

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	164 563 \$	63 997 \$	100 566 \$	155 421 \$
Plateformes de mobilisation et de collecte de fonds	<u>219 605</u>	<u>44 173</u>	<u>175 432</u>	<u>197 393</u>
	<u>384 168 \$</u>	<u>108 170 \$</u>	<u>275 998 \$</u>	<u>352 814 \$</u>

### 8. Avance bancaire

L'Organisme dispose d'une marge de crédit de 25 000 \$ portant intérêt au taux de 6,7 %.

### 9. Crédoiteurs et charges à payer

	2021	2020
Fournisseurs et charges à payer	154 879 \$	301 981 \$
Salaires et charges sociales	113 966	73 951
Subvention salariale à rembourser	-	79 691
	<u>268 845 \$</u>	<u>455 623 \$</u>

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Notes complémentaires

31 décembre 2021

14

### 10. Dette à long terme

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Prêt de 60 000 \$, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023, garanti par le gouvernement du Canada (CUEC), qui fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 33 %, s'il est remboursé en totalité avant cette date. S'il n'est pas remboursé avant le 1er janvier 2024, il portera intérêt au taux de 5 % à compter de cette date et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2026. La direction a l'intention de rembourser les 40 000 \$ nécessaires à la radiation de 33 % d'ici le 31 décembre 2023	40 000 \$	40 000 \$
Emprunt d'Amnesty International Limited, intérêt selon le taux au plus élevé de 2,5 % ou au taux LIBOR + 1 %, remboursable en versements de 30 000 \$ à chaque année, échéant en 2024	<u>90 000</u>	<u>150 000</u>
	130 000	190 000
Portion exigible de la dette à long terme	<u>30 000</u>	<u>60 000</u>
	<u><u>100 000</u></u> \$	<u><u>130 000</u></u> \$

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2022	30 000 \$
2023	70 000 \$
2024	30 000 \$

### 11. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Contrat de location-acquisition de ses locaux, taux de 6,8 %, remboursable par mensualités de 5 374 \$, échéant en septembre 2036	603 072 \$	626 272 \$
Portion exigible de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>24 805</u>	<u>23 200</u>
	<u><u>578 267</u></u> \$	<u><u>603 072</u></u> \$

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Notes complémentaires

31 décembre 2021

15

### 11. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (suite)

Les paiements minimums futurs exigibles sur le contrat de location-acquisition au cours des prochains exercices sont les suivants :

2022	64 491 \$
2023	64 491
2024	64 491
2025	64 491
2026	64 491
Autres	<u>628 793</u>
	951 248
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>348 176</u>
	<u><u>603 072</u></u> \$

### 12. Apports reportés afférents au site Web

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Solde au début	83 111 \$	- \$
Apports	-	88 000
Amortissement de l'exercice	<u>(29 333)</u>	<u>(4 889)</u>
Solde à la fin	<u><u>53 778</u></u> \$	<u><u>83 111</u></u> \$

### 13. Dons en nature

L'Organisme a reçu au cours de l'exercice des dons de placements d'une valeur de 34 296 \$ (Néant \$ en 2020). Ces placements ont été vendus, selon la politique de placement de l'Organisme.

### 14. Apports reçus sous forme de services

L'Organisme a reçu au cours de l'exercice des dons sous forme de services d'une valeur de 35 500 \$ (72 237 \$ en 2020) pour la création et la production d'une campagne publicitaire pour le marathon d'écriture.



# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Notes complémentaires

31 décembre 2021

16

### 15. Opérations entre parties liées

Les opérations effectuées dans le cours normal des activités avec Amnesty International Limited sont mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties. Au cours de l'exercice, l'opération et le solde suivants ont eu lieu avec Amnesty International Limited :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Contribution annuelle internationale	180 340 \$	221 911 \$
Fournisseurs et charges à payer	56 336 \$	222 990 \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE est lié à Amnesty International Limited du fait que les lignes directrices de sa mission sont tracées par cette dernière et qu'elle doit lui rendre compte de ses activités.

### 16. Engagements et événement subséquent

Les engagements pris par l'Organisme en vertu de contrats de location-exploitation et de licences échéant de mars 2022 à septembre 2025, s'élèvent à 49 053 \$. Les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2022	30 090 \$
2023	9 450 \$
2024	5 436 \$
2025	4 077 \$

L'Organisme s'est engagé en vertu d'une licence renouvelable annuellement pour ses plateformes de mobilisation et de collecte de fonds pour un montant de 24 000 \$.

Des ententes de services pour l'exercice 2022 ont été conclues pour des activités de sollicitation téléphonique et de collecte de fonds ainsi que pour des services de technologie de l'information. Les sommes à déboursier pour la durée de ces ententes n'excéderont pas 266 551 \$.

### 17. Instruments financiers

#### *Risques et concentrations*

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Organisme aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 décembre 2021.

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Notes complémentaires

31 décembre 2021

17

### 17. Instruments financiers (suite)

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Organisme sont liés aux créances et au prêt à la Maison du Développement Durable. Au 31 décembre 2021, les créances et le prêt sont à recevoir de particuliers et d'entités qui respectent les politiques de crédit qui leur sont accordées.

Au 31 décembre 2021, aucune créance n'a été dépréciée (aucune en 2020).

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses fournisseurs et charges à payer et sa dette à long terme.

#### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé principalement au risque de taux d'intérêt.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (placements) et à taux d'intérêt variable (placements et dette à long terme). Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable à un risque de flux de trésorerie.

### 18. Éventualité

L'Organisme pourrait devoir rembourser la subvention de 20 000 \$ qu'il a reçu au cours de l'exercice précédent dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) s'il ne rembourse pas les 40 000 \$ qu'il doit rembourser d'ici le 31 décembre 2023 pour avoir droit à la totalité de la subvention.

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2021

18

	Budget (note 3)	2021	2020
<b>Annexe A</b>			
<b>Frais d'administration</b>			
Salaires et charges sociales	112 192 \$	113 559 \$	97 264 \$
Frais de gestion – immeuble	47 000	47 559	48 088
Assurances	12 500	21 374	18 792
Fournitures et entretien de bâtiment	500	-	300
Taxes	15 700	10 526	10 519
Réunions d'équipe	3 000	5 440	4 373
Téléphone et Internet	4 575	4 130	14 482
Frais de bureau	2 700	9 572	10 744
Formation	5 000	4 845	22 281
Poste – bureau	-	-	3 424
Location d'équipement	4 370	3 347	8 905
Honoraires professionnels	19 500	35 500	20 558
Déplacements, représentation et conseil d'administration	3 500	13 369	795
Frais informatiques	50 100	44 229	49 634
	<u>280 637 \$</u>	<u>313 450 \$</u>	<u>310 159 \$</u>
<b>Annexe B</b>			
<b>Vie démocratique et gouvernance</b>			
Réunion du conseil d'administration	4 500 \$	4 352 \$	4 478 \$
Réunions régionales et internationales	5 000	12 586	2 215
	<u>9 500 \$</u>	<u>16 938 \$</u>	<u>6 693 \$</u>
<b>Annexe C</b>			
<b>Financement</b>			
Salaires et charges sociales	368 144 \$	386 631 \$	326 948 \$
Conversion – don mensuel	42 000	46 086	32 897
Dons planifiés	2 000	1 371	-
Démarches aux autres donateurs	6 000	4 812	5 871
Opération P2P	1 500	387	1 617
Télécommunications et frais postaux	15 870	15 976	10 787
Frais informatiques	37 000	51 478	50 374
Frais de bureau	700	891	-
	<u>473 214 \$</u>	<u>507 632 \$</u>	<u>428 494 \$</u>

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2021

19

	Budget (note 3)	<b>2021</b>	2020
<b>Annexe D</b>			
<b>Sollicitations / Actions</b>			
Publipostage	43 000 \$	<b>42 122 \$</b>	41 558 \$
Opération – Dialogue direct	220 263	<b>217 655</b>	223 938
Collecte de fonds et sollicitations	10 000	<b>19 878</b>	10 025
Matériels promotionnels	500	<b>527</b>	-
Frais de représentation	500	<b>595</b>	220
Frais informatiques	3 000	<b>476</b>	5 925
Frais de banque	28 000	<b>28 990</b>	31 139
	<u>305 263 \$</u>	<u><b>310 243 \$</b></u>	<u>312 805 \$</u>

## Annexe E

### Communications

Salaires et charges sociales	156 735 \$	<b>128 459 \$</b>	92 434 \$
Publicité et promotion	7 000	<b>44 197</b>	44 341
Outils de communication	37 900	<b>25 598</b>	27 760
Campagne annuelle	10 000	<b>24 214</b>	-
Abonnements et cotisations	1 000	<b>495</b>	1 060
Télécommunications	5 775	<b>3 833</b>	1 253
Frais de poste	1 875	<b>2 705</b>	256
	<u>220 285 \$</u>	<u><b>229 501 \$</b></u>	<u>167 104 \$</u>

## Annexe F

### Campagnes

Salaires et charges sociales	289 438 \$	<b>321 925 \$</b>	304 432 \$
Campagne majeure	13 500	<b>10 829</b>	6 752
Autres campagnes	15 700	<b>9 378</b>	10 791
Marathon d'écriture	30 000	<b>27 528</b>	76 520
Campagnes tactiques et réactions aux crises	30 000	<b>35 340</b>	31 577
Autres frais	47 562	<b>34 010</b>	50 777
	<u>426 200 \$</u>	<u><b>439 010 \$</b></u>	<u>480 849 \$</u>

# AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2021

20

	Budget (note 3)	<b>2021</b>	2020
<b>Annexe G</b>			
<b>Vie militante et éducation aux droits humains</b>			
Salaires et charges sociales	85 540 \$	<b>63 247 \$</b>	49 582 \$
Jeunes et groupes	15 000	<b>5 477</b>	36 492
Éducation aux droits humains	27 600	<b>22 131</b>	16 291
Soutien aux porteurs de droits	4 100	<b>3 100</b>	1 162
Télécommunications	2 686	<b>2 444</b>	-
Frais de poste	<u>1 375</u>	<u><b>2 365</b></u>	<u>-</u>
	<u>136 301 \$</u>	<u><b>98 764 \$</b></u>	<u>103 527 \$</u>

## Annexe H

### Intérêts, frais de banque et Visa

Frais de banque	1 500 \$	<b>2 713 \$</b>	2 137 \$
Intérêts sur prêt à long terme	4 500	<b>3 720</b>	4 316
Intérêts sur contrat de location-acquisition	<u>41 000</u>	<u><b>41 291</b></u>	<u>42 792</u>
	<u>47 000 \$</u>	<u><b>47 724 \$</b></u>	<u>49 245 \$</u>

## Annexe I

### Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles	34 400 \$	<b>60 620 \$</b>	64 402 \$
Immobilisations incorporelles	<u>4 000</u>	<u><b>76 817</b></u>	<u>9 142</u>
	<u>38 400 \$</u>	<u><b>137 437 \$</b></u>	<u>73 544 \$</u>